

## **Procès-verbal de l'Assemblée générale de Télé-Dôle SA du 4 décembre 2019 à Saint-Cergue**

### **1. Présences, quorum**

Au niveaux de l'actionnariat public, il est mentionné que les représentants de 20 communes sont présents ainsi qu'un représentant de la Région de Nyon. 16 actionnaires privés participent à l'AG. Le quorum est largement atteint pour délibérer.

### **2. Désignation des scrutateurs**

Deux scrutateurs sont désignés pour la séance.

### **3. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2018**

Le procès verbal de l'AG du 5 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

### **4. Rapport du Conseil d'administration**

Dans les faits principaux qui sont mentionnés lors de l'AG, il est relevé que les travaux projetés ont pris une année de retard. Cette situation est à mettre en rapport avec les oppositions qui se sont exprimées au niveau de nos partenaires français qui ont du faire des concessions pour lever ces dernières.

Au niveau de la tendance observée sur les trois dernières saisons, il est relevé que le taux d'utilisation des remontées mécaniques sur la Dôle est inférieur que celui du massif des Tuffes. Ce taux d'utilisation devra être harmonisé à terme avec la réalisation projetés du télésiège Dappes-Tuffes.

Concernant Saint-Cergue on note que la réduction du nombre d'ouverture des pistes permet de limiter les pertes et d'augmenter la moyenne de la recette journalière. On relève également l'intérêt des entreprises et écoles pour la location du domaine. Malgré ces mesures l'exploitation demeure déficitaire.

### **5. Comptes et bilan de l'exercice 2018/201**

Quelques explications sont fournies sur les questions de compréhension des comptes.

### **6. Rapport de l'organe de révision**

Les conclusions de l'organe de révision Heller sont présentées en séance.

## **7. Acceptation des comptes de l'exercice 2018-2019**

Les comptes 2018-2019 sont acceptés à l'unanimité moins une abstention.

## **8. Décharge au Conseil d'administration**

L'assemblée générale donne à l'unanimité décharge au Conseil d'administration.

## **9. Reprise des actions des communes de Crans-près-Céligny et de Bassins**

Les communes de Crans-près-Céligny et de Bassins ont décidé d'aliéner leurs actions au profit de la Région de Nyon. Conformément à l'article 10 des statuts de Télé-Dôle SA (2016) les actionnaires disposent d'un mois pour faire valoir leur droit d'action prioritaire.

Lorsque ce délai sera passé et qu'aucun actionnaire ne se sera manifesté, les actions de ces communes seront remises à la Région de Nyon.

## **10. Informations du directeur**

Le directeur apporte quelques éclairages techniques sur les travaux en cours et présente la communication spécifique pour la saison à venir de Saint-Cergue.

## **11. Propositions individuelles et divers**

Néant.

Fait à Nyon le 3 janvier 2020